

GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019



H.E. Antonio Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Montreuil, vendredi 13 décembre 2019.

Objet : Renouvellement de notre engagement

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, nous avons l'honneur de vous confirmer le renouvellement de Léni dans le soutien des dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons également notre volonté de poursuivre l'intégration de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser.

Léni a toujours œuvré au respect de ces valeurs au sein de la société ainsi qu'à l'extérieur auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires.

Notre « Communication sur le Progrès » annuelle vise à décrire les actions mises en œuvre par notre entreprise pour améliorer constamment l'intégration des principes du Global Compact à notre stratégie, à notre culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication habituels.

Nous vous présentons nos salutations respectueuses.



Pierre Boiteau
Président

1. PRESENTATION DE LENI

Léni est, dans ses métiers, une entreprise de référence en France pour les professionnels de l'événementiel : salons professionnels et grand public, congrès, conventions, évènements « corporate » et grands évènements internationaux.

Depuis plus de 20 ans, Léni se donne tous les moyens pour anticiper les mutations d'un métier devenu une véritable industrie :

- ✔ Mutation d'un évènement vers l'univers du digital,
- ✔ Mutation vers la rationalisation des moyens techniques employés pour un évènement,
- ✔ Mutation vers l'analyse des performances d'un évènement.

En un mot, mutation vers tout ce qui peut permettre au client, sans risque supplémentaire, de rentabiliser ses investissements en matière d'évènements.

D'un simple prestataire loueur de matériel informatique à l'origine, Léni se positionne aujourd'hui comme le leader reconnu en fourniture de solutions intelligentes pour tous types d'évènements et de populations (exposants, visiteurs, congressistes, ...).

En effet, l'innovation qu'il a conçue, mise au point et déployée - Klipso® -, permet aux organisateurs d'évènements, et à leurs visiteurs, d'évoluer dans un univers réellement interactif.

Le positionnement de Léni est atypique. Contrairement à ses principaux concurrents, Léni a très vite fait le choix d'une double offre : offre locative et offre digitale.

Ce positionnement unique sur le marché lui permet d'organiser l'ensemble de ses savoir-faire (technique, développeur, logisticien) autour de deux marques fortes :



TECH SERVICES :

Location courte durée de matériel informatique, son, vidéo, installation électrique, lumière, traduction simultanée.



SOFTWARE :

Expertises et solutions digitales, SaaS, mobile, interactivité, On Site.



En 2018, Léni a obtenu la certification « ISO 20121:2012 » pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Cette certification a été accordée suite à l'audit et l'avis favorable du Comité de Certification d'Afnor Certification.

La norme ISO 20121 est une norme internationale qui définit un cadre autour des trois piliers du développement durable (enjeu environnemental, enjeu social et enjeu économique) pour maîtriser l'ensemble des processus métier et garantir une forte orientation client, l'engagement de la direction, l'implication du personnel et l'amélioration continue.

Cette certification est le résultat d'une démarche qualité initiée depuis de nombreuses années. Elle témoigne de la volonté de Léni d'améliorer en permanence la qualité de ses prestations et par là même la satisfaction de ses clients.

Elément structurant du plan de développement 2019-2022, cette certification permet d'assurer la réussite du développement futur des marques Léni, Klipso et Léni Tech Services.

2. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- ✓ Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Evaluations et actions :

- ✓ Le droit du travail français est protecteur pour les salariés. Léni respecte ce droit ainsi que les acquis de la convention collective SYNTEC dont elle dépend. Les affichages obligatoires sont réalisés sur différentes parties des sites,
- ✓ Notre site internet mais aussi l'ensemble de nos réponses commerciales contenant des actes de services décrivent et promeuvent les principes du Global Compact des Nations Unies,
- ✓ Notre règlement intérieur rappelle ce qu'est le harcèlement sexuel et moral, le condamne et décrit les sanctions auxquelles s'exposent les personnes qui en seraient coupables,
- ✓ Afin de garantir un accès de qualité à la santé pour chacun de ses collaborateurs, Léni fournit une mutuelle complémentaire de qualité que la société prend en charge financièrement à 100%,
- ✓ Un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés. Il reprend les principes du management responsable mis en place chez Léni, y compris les principes relatifs aux droits de l'homme,
- ✓ Le livret d'accueil reprend aussi les principaux documents de l'entreprise :
 - Règlement intérieur,
 - Charte informatique,
 - Accords collectifs,
 - Convention collective.
- ✓ Un process complet d'accueil des nouveaux collaborateurs a été mis en place afin de contribuer à une meilleure intégration et une meilleure information en interne.

Mesure des résultats

- ✓ Aucune réclamation reçue concernant des violations des droits de l'Homme au sein de la société depuis sa création,
- ✓ Aucune remontrance sur les droits des collaborateurs lors de visites d'inspecteurs du travail et URSSAF,
- ✓ Aucune non-conformité sur le respect des droits de l'homme remontée par le Comité d'Entreprise.

3. PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluations et actions :

- ✓ Les salariés bénéficient d'une représentation unique du personnel (Comité Social et Economique) par le biais de 9 délégués élus. Une réunion bimestrielle permet de faire le point de manière anonyme sur les éléments de tensions ou les questions des salariés.
- ✓ Une salle de sport et détente a été créée pour permettre à chaque collaborateur de décompresser.
- ✓ Un entretien d'évaluation annuel est effectué avec chaque collaborateur afin de faire un point sur l'année en cours et d'identifier les axes de développement individuel et le plan de formation pour y parvenir. Cet entretien a été complété par un entretien professionnel afin de promouvoir le développement des compétences, et recueillir les souhaits d'évolution géographiques et fonctionnelles.
- ✓ Un Document Unique d'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des Salariés a été rédigé conformément à la loi et en accord avec les Délégués du Personnel.
- ✓ Lors d'intervention chez nos clients, il est vérifié l'existence d'un plan de prévention (PPSPS). Ce dernier doit être pris en compte par Lénì qui se charge de le faire signer par l'ensemble des collaborateurs ayant à intervenir sur le site du client.
- ✓ Les PPSPS demandés par nos clients pour les événements sont systématiquement remplis, notamment au niveau de l'analyse des risques particuliers, et remis aux collaborateurs intervenant sur le site de l'événement.
- ✓ La discrimination sous toutes ses formes est combattue par l'entreprise. Des salariés handicapés travaillent chez Lénì à des postes à responsabilité. De même, les évolutions de carrière sont indépendantes du sexe, de la race, de la situation de famille ou de la religion au sein de l'entreprise.
- ✓ Une étude approfondie a été menée afin d'appliquer la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD). Les salariés de Lénì ont été intégrés à la réflexion sur la RGPD.

Mesure des résultats

- ✓ Respect du taux légal de travailleurs handicapés dans une entreprise.
- ✓ 80% des contrats d'apprentissage et contrats de qualification se transforment en recrutement.
- ✓ Pas plus de 2 stagiaires en simultané au sein de l'entreprise.
- ✓ Suivi en 2019 d'une formation à la conduite de chariots élévateurs automoteurs par tous les techniciens du stock.
- ✓ 46 collaborateurs, sur 200, ont suivi une formation professionnelle entre le 01/01/2019 et le 30/11/2019, représentant 185 heures de formation.

4. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- ✓ Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- ✓ Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluations et actions :

- ✓ Les équipements utilisés par Léni sont tous conformes à la directive européenne RoHS.
- ✓ Léni ne sélectionne que des constructeurs informatiques proposant du matériel à la norme Energy Star, des constructeurs d'imprimantes ayant adhéré au programme Cart'Touche de recyclage des consommables usagés, des imprimeurs travaillant à la norme Imprim'Vert.
- ✓ Afin de limiter l'usage du papier, Léni s'est engagé dans un processus de dématérialisation. Les bulletins de salaire sont désormais remis aux salariés sous forme électronique. Les factures clients sont dématérialisées à 80%. Les notes de frais sont également dématérialisées depuis avril 2019. Enfin, la gestion des congés payés sera dématérialisée tout début 2020.
- ✓ Léni met en place une collecte du papier à recycler. Chaque salarié a à sa disposition une corbeille destinée à la collecte du papier usagé.
- ✓ Léni met tout en œuvre pour limiter l'impact environnemental des impressions et travaille exclusivement avec des imprimeurs labellisés imprim'vert. La récupération et le recyclage des cartes PVC sont aussi inclus dans nos prestations.
- ✓ Léni recycle ses équipements en fin de vie dans une filière de revente de matériel d'occasion. Les équipements ne pouvant donner lieu à remise en état sont recyclés au sein d'une filière de retraitement certifiée.
- ✓ Chaque toner usagé rendu par le client est recyclé via le programme de recyclage de Lyreco. Des bacs de récupération des cartouches usagées sont disposés dans les zones de préparation et de retour du matériel.
- ✓ Les salariés de Léni ont pour instruction de reprendre le toner usagé à la fin des prestations afin de le recycler.
- ✓ Toutes nos ampoules sont basse consommation.

Mesure des résultats

- ✓ 100% des produits loués respectent la norme RoHS,
- ✓ Baisse de 20 à 30% de la consommation électrique des équipements distribués,
- ✓ 42 tonnes de carton & plastique recyclées depuis le 01/01/2019,

- ✓ Toutes les agences Léni de France recyclent le papier. Le papier est récupéré par un seul partenaire national (Paprec). Le volume de papier recyclé depuis le 01/01/2019 représente 2,5 tonnes,
- ✓ Aucune amende reçue pour non-respect des réglementations dans le domaine de l'environnement.

5. PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Rappel des principes :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluations et actions :

- ✔ Tout devis client supérieur à 3 000 euros doit être validé par un manager,
- ✔ Pour être payée, toute commande fournisseur doit être saisie dans une application permettant de suivre les achats,
- ✔ Une procédure achat a été mise en place et communiquée à l'ensemble des collaborateurs. Elle indique notamment que les critères de développement durable doivent être pris en compte dans les appels d'offres. Cette procédure a été revue et améliorée en septembre 2019.

Mesure des résultats

- ✔ Aucun cas de corruption, extorsion de fonds ou blanchiment d'argent n'a été rapporté.